Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PLACE PIERRE GOUJON
01000 BOURG EN BRESSE

LE REGISTRE DU COMMERCE SUR MINITEL: 08 36 29 11 22

R E C E P I S S E D E D E P O T

MES GAUD - NAZARETH - VIEILLE

1 RUE DU 23 EME R.I.

01000 BOURG EN BRESSE

V/REF :
N/REF : 75 B 151 / A-5728

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 27/12/2002, SOUS LE NUMERO A-5728,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/12/2002
P.V. D'ASSEMBLEE DU 05/12/2002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CHANGEMENT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

... CONCERNANT LA SOCIETE
R. GONNET ET FILS
SOCIETE ANONYME
ALLEE DU THIOUDET, ZAC DE MONTERNOZ
01960 PERONNAS

R.C.S BOURG-EN-BRESSE 304 202 609 (75 B 151)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)

R. GONNET ET FILS
Société Anonyme
Au capital de : 100.000 €
Siège social : PERONNAS (Ain)
Allée du Thioudet, ZAC de Monternoz
R.C.S. : BOURG EN BRESSE B 304 202 609

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 5 DECEMBRE 2002

PROCES VERVAL DE DELIBERATION

L'AN DEUX MILLE DEUX,
LE CINQ DECEMBRE ,
A 18 HEURES 30,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, qui a procédé à la nomination de Madame Françoise GONNET, aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Christophe GONNET, démissionnaire et à la nomination de Christian GONNET, aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marc GONNET, démissionnaire, les Administrateurs se sont réunis à l'effet de prendre toutes décisions en vue d'assurer la Direction Générale de la Société.

Les Administrateurs se sont réunis sur la convocation du Président, au siège social à PERONNAS (Ain), Allée du Thioudet, ZAC de Monternoz.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Robert GONNET, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Pierre GONNET, Administrateur,
- Madame Michelle GONNET, Administrateur,
- Madame Suzanne GONNET, Administrateur,
- Madame Françoise GONNET, Administrateur,
- Monsieur Christian GONNET, Administrateur

Tous les administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur **Robert GONNET** préside la séance, assisté de Monsieur Pierre GONNET qui remplit les fonctions de secrétaire.

La lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Monsieur le Président rappelle qu'il souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2003 et fait part au Conseil de sa démission de ses fonctions de Président Directeur Général à compter du 1er janvier 2003.

En conséquence, il rappelle que l'ordre du jour porte sur la nomination de Mademoiselle Françoise GONNET en qualité de Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Robert GONNET, démissionnaire et sur la nomination de

Monsieur Christian GONNET en qualité de Directeur Général Délégué à compter du 1er janvier 2003.

Toutes explications étant données, il est passé au vote des résolutions suivantes.

I-Remplacement du Président Directeur Général démissionnaire

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Robert GONNET de ses fonctions de Président Directeur Général à compter du 1er janvier 2003.

A l'unanimité, le conseil désigne Mademoiselle Françoise GONNET en qualité de Président Directeur Général pendant toute la durée de son mandat d'administrateur à compter du 1er janvier 2003.

Mademoiselle Françoise GONNET accepte les fonctions qui lui sont ainsi confiées, déclare ne pas être en contravention avec la loi quant au nombre de mandats de président, et remercie le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner.

POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Mademoiselle Françoise GONNET exercera conformément à la loi les pouvoirs de Président Directeur Général de la société. Le conseil lui confère à cet effet les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Le président pourra substituer dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de surseoire à la fixation des conditions de la rémunération de Mademoiselle Françoise GONNET pour ses fonctions de Président Directeur Général.

Mademoiselle Françoise GONNET aura droit au remboursement de ses frais de mission engagés dans le cadre de ses fonctions de Président Directeur Général, sur présentation de justificatifs.

MAINTIEN DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADEMOISELLE FRANCOISE GONNET

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, confirme le contrat de travail de Madame Françoise GONNET au sein de la Société en qualité de secrétaire comptable et dont les conditions demeurent inchangées.

II-Nomination du Directeur Général Délégué

Mademoiselle Françoise GONNET expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assistée d'un Directeur Général délégué.

Elle propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Christian GONNET, Administrateur, en raison des responsabilités exercées et partagées avec lui au sein de la Société.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, Monsieur Christian GONNET.

Ce mandat de Directeur Général Délégué est consenti pour toute la durée du mandat de Mademoiselle Françoise GONNET, Président Directeur Général. Au cas où, pour quelle que cause que ce soit, Mademoiselle Françoise GONNET viendrait à cesser lesdites fonctions de Président Directeur Général, Monsieur Christian GONNET cesserait ses fonctions de Directeur Général Délégué le jour même de la nomination d'un nouveau Président Directeur Général.

Monsieur Christian GONNET déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Christian GONNET disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général.

REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de surseoire à la fixation des conditions de la rémunération de Monsieur Christian GONNET pour ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Monsieur Christian GONNET aura droit au remboursement de ses frais de mission engagés dans le cadre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, sur présentation de justificatifs.

MAINTIEN DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR CHRISTIAN GONNET

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, confirme le contrat de travail de Monsieur Christian GONNET au sein de la Société en qualité de technicien et dont les conditions demeurent inchangées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

R. GONNET ET FILS
Société Anonyme
Au capital de : 100.000 €
Siège social : PERONNAS (Ain)
Allée du Thioudet, ZAC de Monternoz
R.C.S. : BOURG EN BRESSE B 304 202 609

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

LE 5 DECEMBRE 2002

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'AN DEUX MILLE DEUX,
LE 5 DECEMBRE à 18 Heures,

Les Actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 19 novembre 2002.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert GONNET, Président du Conseil d'Administration.

Sont appelés comme scrutateurs :

- Monsieur Pierre GONNET, Administrateur,
- Monsieur Christophe GONNET, Administrateur.

les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions.

Est désignée comme secrétaire Madame Michelle GONNET.

Monsieur Maurice DESBOTTES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est absent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les sept actionnaires présents ou représentés sont propriétaires de toutes les actions, soit 6.250 actions, composant le capital social.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- une copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandée au Commissaire aux Comptes, accompagné de l'avis de réception ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- le texte des projets de résolutions ;
- le rapport du Conseil d'Administration.

Puis le Président déclare que les documents visés aux articles 133 et 135 du décrêt du 23 mars 1967, ainsi que la liste des Actionnaires, ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social, pendant les quinze jours précédant la réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Christophe GONNET, de ses fonctions d'administrateur,
- Nomination de Mademoiselle Françoise GONNET, en remplacement,
- Démission de Monsieur Jean-Marc GONNET, de ses fonctions d'administrateur,
- Nomination de Monsieur Christian GONNET, en remplacement.
- Pouvoirs pour les formalités.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Christophe GONNET de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour. Elle décide de nommer en remplacement, à compter de ce même jour, sur proposition du Conseil d'Administration :

- Mademoiselle Françoise GONNET
  Propriétaire de 50 actions de 16 €uros
  Née à Bourg en Bresse (Ain), le 26 février 1964
  Célibataire.

pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Christophe GONNET, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera dans l'année 2006, sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marc GONNET de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour. Elle décide de nommer en remplacement, à compter de ce même jour, sur proposition du Conseil d'Administration :

- Monsieur Christian GONNET
Propriétaire de 50 actions de 16 €uros
Née à BOURG EN BRESSE (Ain), le 1er octobre 1967,
Marié avec Madame Béatrice VANHEMS.

pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean-Marc GONNET, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera dans l'année 2006, sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Françoise GONNET et Monsieur Christian GONNET, présents à l'Assemblée, ont déclaré accepter leur mandat en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer leurs fonctions d'administrateurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance close.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau après lecture.

Pour copie certifiée conforme

Le Président